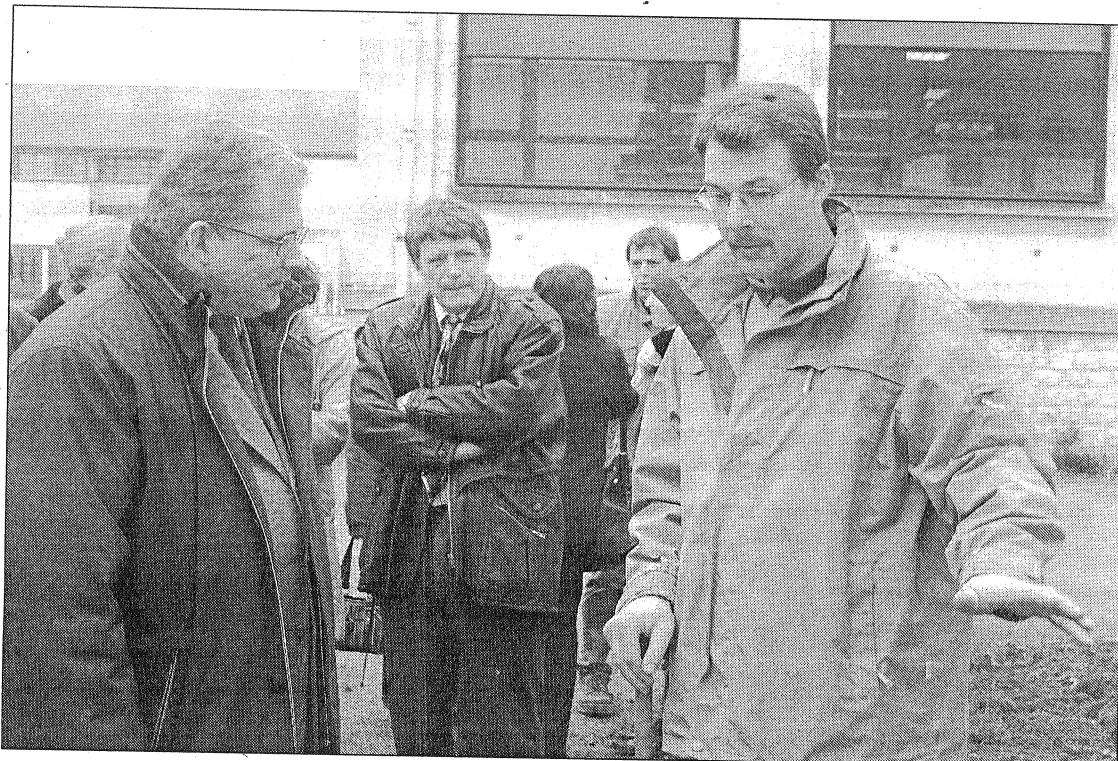


Temps fort Les collèges s'ouvrent aux travailleurs handicapés

HIER, À CHÂTEAUDUN. Thierry Chevalier explique son rôle au délégué interministériel Patrick Gohet. Au collège Zola, il est l'un des travailleurs handicapés qui bénéficient de cette démarche d'intégration professionnelle.



■ Une vingtaine d'adultes handicapés travaille dans les services généraux de dix-sept établissements d'Eure-et-Loir. Selon un principe unique en France et mis en place par les Pupilles de l'enseignement public

Depuis que je travaille, le regard des gens a changé», explique Laurent. « Les jeunes savent que je suis handicapé, mais ils s'amuse avec moi comme avec les autres membres du personnel », ajoute Nicolas. Hier matin devant Patrick Gohet, délégué interministériel aux personnes handicapées en visite au collège Émile-Zola de Châteaudun, ces deux hommes ont dit combien ils étaient heureux d'être intégrés à une démarche tout à fait originale mais ô combien utile, mise en place par l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public d'Eure-et-Loir (ADPEP28).

Sous forme d'établissement et services d'aide par le travail (ESAT, ex-CAT) dit hors les murs, celle-ci propose depuis la rentrée 2004 à des personnes handicapées possédant les capacités nécessaires d'intégrer le monde du travail, via les collèges. Espaces verts, cuisine,

entretien : ils sont désormais une vingtaine à œuvrer au sein de dix-sept établissements de ce type dans le département.

Une initiative unique pour l'instant en France « mais à encourager et à reproduire ailleurs », selon Patrick Gohet, séduit hier matin, à tel point que les initiateurs seront invités à participer prochainement à une réunion en haut lieu pour expliquer les modalités de cet ESAT hors les murs.

Acceptation et reconnaissance des compétences

DDASS, conseil général et Éducation nationale ont très vite perçu le double avantage de cette action. Intégrer les services généraux dans les collèges d'Eure-et-Loir permet d'abord à des handicapés de vivre dans un milieu professionnel et social dit ordinaire en relation avec le public, de les valoriser, bref de faire partie de la société, grâce une diversification des situations de travail offertes à ce type de salariés. Mais aussi de modifier l'image que porte une société sur un handicap qui n'occupe encore qu'une place à part.

Et lorsque cette intégration se fait au milieu des jeunes, elle a valeur de pédagogie. Placer les élèves en situation d'acceptation et de reconnaissance des

compétences professionnelles de ces handicapés, c'est modeler un futur adulte plus tolérant.

À Zola comme ailleurs, le regard des collégiens ne fait déjà plus la différence : Agnès, Nicolas, Valérie et les autres sont des personnels des collèges comme les autres. Le handicap est devenu enrichissement

mutuel, l'EDSAT une étape parfois vers une carrière professionnelle au service de la collectivité. Thierry, jardinier au lycée Zola, entend bien intégrer le personnel d'une commune. L'une de ses collègues, en poste à Nogent-le-Rotrou, l'a décidé : « Je veux travailler dans les écoles maternelles. »

François Basley.

Vers une généralisation à tous les collèges d'Eure-et-Loir

Vingt aujourd'hui, quarante demain : l'ADPEP28 envisage d'étendre cet ESAT hors les murs à tous les collèges d'Eure-et-Loir, point sur lequel le conseil général semble prêter une oreille très attentive, en vertu de la mesure n°16 du Livre blanc portant sur le renforcement des solidarités avec les handicapés. Actuellement, adhèrent à la démarche les collèges : Arsène-Meunier et Brosolette de Nogent-le-Rotrou, Florimond-Robertet de Brou, Joachim-du-Bellay d'Authon,

Jean-Monnet de La Loupe, La loge aux Bois de Senonches, Marcel-Proust d'Illiers-Combray, Tomas-Divi et Zola de Châteaudun, Louis-Pergaud de Courville, La Pajotterie de Châteauneuf, Hélène-Boucher et Mathurin-Régner de Chartres, De Vlaminck de Brezolles, Jean-Macé de Mainvilliers, Curie et Louis-Armand de Dreux, de Gaulle de Bô, Nicolas-Robert de Vernouillet, Soutine de Saint-Prest. Plus une maison de retraite, celle d'Illiers-Combray.

OPINION

« Vaincre l'hydre de l'intolérance »

Patrick Gohet
délégué interministériel



Que vous inspire cette expérience pilote ?

Aujourd'hui, les handicapés désirent une pleine citoyenneté, travailler ailleurs qu'en CAT, mais ils ne peuvent bénéficier du même statut que les autres salariés. Un ESAT répond à cette problématique. Le handicap est encore trop souvent perçu comme une réalité d'exception. Mais le regard de

la société change et nous nous apercevons que lorsque nous apportons une réponse au handicap, nous en donnons une à tout le monde. En milieu scolaire, ce type d'action est un enrichissement. Une lutte contre l'intolérance, cette hydre à plusieurs têtes contre laquelle une vigilance constante s'impose.

REPÈRES

■ Acceptation de soi

Ce type de structure hors les murs peut permettre à quelques-unes des personnes intéressées à la démarche de sortir d'un CAT et d'intégrer un emploi ordinaire. Mais elle offre aussi, à ces handicapés légers qui ne reconnaissent pas l'être ou qui n'acceptent pas d'entrer dans un CAT, la possibilité de retrouver une vie professionnelle presque ordinaire.

■ Tuteurs

Dans chaque établissement, les salariés handicapés disposent d'un tuteur. Un agent à qui est confié le suivi de ces travailleurs presque comme les autres. Interrogations, points à préciser : ces tuteurs bénéficient eux-mêmes de suivis réguliers par l'équipe de l'ESAT (psychologue, assistante sociale, etc.). Formation, information, soutien : des ingrédients indispensables.